

INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN



Messes de Saint-Hubert

Une ferveur qui prend de l'ampleur

NOUVEAU RANGE ROVER SPORT
DE 0 À 4 300 MÈTRES
SANS TURBULENCES

landrover.fr



ABOVE AND BEYOND



Repoussant les limites en matière d'agilité et de performances, le nouveau Range Rover Sport vous offre des sensations toujours plus exaltantes. Peu importe le terrain, il amène la conduite à un nouveau sommet d'excellence.

Réservez votre essai dès maintenant.

Land Rover Strasbourg

www.landrover-strasbourg.com - E-mail : c.wieser@2a67.fr

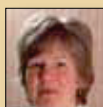
67, route de Brumath à Souffelweyersheim - Tél. 03 88 18 44 40 - Clément Wieser et Stéphane Beuret
91, route de Bischwiller à Haguenau - Tél. 03 88 05 40 40 - Pascal Ecoiffier

ABOVE AND BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.

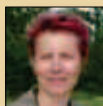
Consommations mixtes Norme CE 1999/94 (L/100 km) : de 7,3 à 12,8 – CO₂ (g/km) : de 194 à 298.



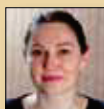
Béatrice Roecker
Responsable du service
administratif - 03 88 79 83 85



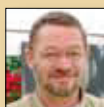
Fabienne Musser
Comptabilité



Hugui Boquel
Secrétariat



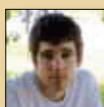
Alexandra Barthel-Dick
Secrétariat



Patrick Jung
Responsable du service
technique - 06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier
Technicien chef
06 80 74 71 61



Florian Guibot
Technicien adjoint



Laetitia Rolland
Service civique

SOMMAIRE

Prélèvements	4
Peste porcine classique	5
Lettre ouverte	6
Dégâts sangliers	8
Droit de réponse	8
Réglementation	10
Loi 1883 : police de la chasse	11
Compte rendu	12
Sangliers par GPS	14
Messes de Saint-Hubert	16
Brèves	18, 20-21
Petites annonces	22

EDITORIAL

Lorsque vous lirez ces lignes, la période des battues aura débuté. C'est maintenant le moment de réguler les sangliers en particulier dans les points noirs, même si certains d'entre nous attendent généralement la chute des feuilles pour plus d'efficacité.

J'insiste lourdement, car tous les yeux sont rivés sur nous et sur notre capacité à gérer le sanglier et les dégâts. Le monde agricole, les responsables du FIDS, les chasseurs qui payent l'addition des dégâts et en particulier les chasseurs de plaine qui ne peuvent pas agir sur la gestion du sanglier, etc.

Agissons pour que le sanglier ne devienne pas le sanglier de la discorde entre les chasseurs mêmes. Soyons solidaires et réduisons les sangliers, les dégâts et les sommes à payer. Les chasseurs seront gagnants-gagnants!

Monsieur le Préfet nous a donné tous les outils pour y arriver : tir de nuit avec lampe, tir de nuit via les lieutenants de louveterie, etc., mais nous a aussi menacé en cas de carence, de battues administratives dès la fin du mois d'octobre.

Le meilleur moyen de se préserver ou de déjouer les battues administratives de fin octobre c'est de commencer vos battues dès le 2^e samedi d'octobre! Ce qui vous permettra de surcroît de faire une bonne action en faveur des Restos du cœur. *(dernier délai de remise des sangliers le 24 octobre - cf page 18).*

La Fédération n'a jamais été très favorable aux battues administratives en début de saison et estime qu'il faut laisser les chasseurs faire leur travail jusqu'à fin décembre. En cas de carence de la part du locataire, il convient alors de lui imposer l'organisation de 3 battues en janvier-février avec contrôle d'absence de consignes de tir par les lieutenants de louveterie. En cas de non réalisation des battues de janvier ou de volonté de se ménager la population alors la FDC sera favorable à des battues administratives.

À nous de démontrer que comme en 2002 et en 2008 nous arriverons à juguler les dégâts et les populations.

Gérard Lang, *président de la FdC67*

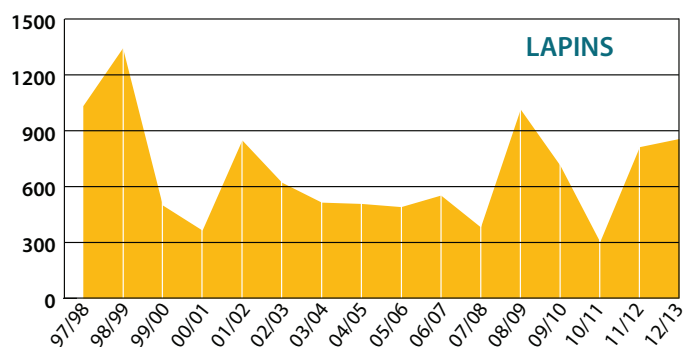
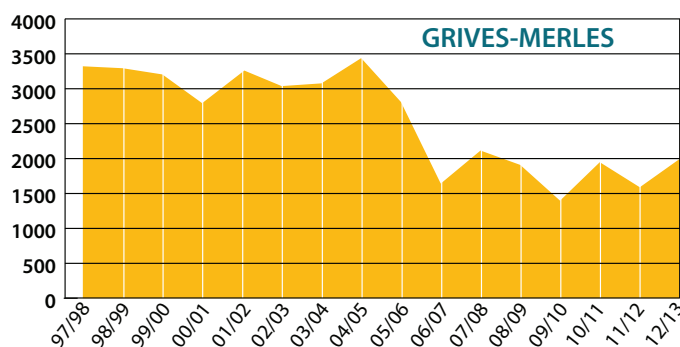
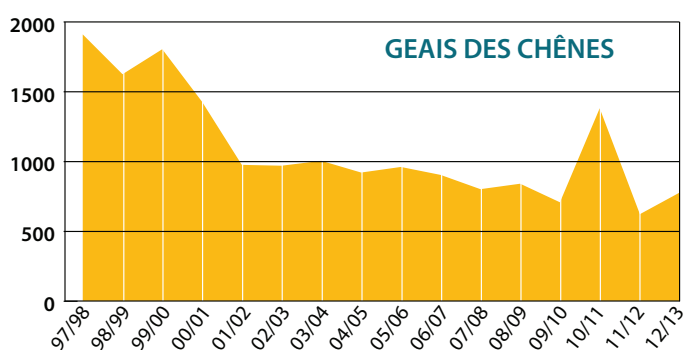
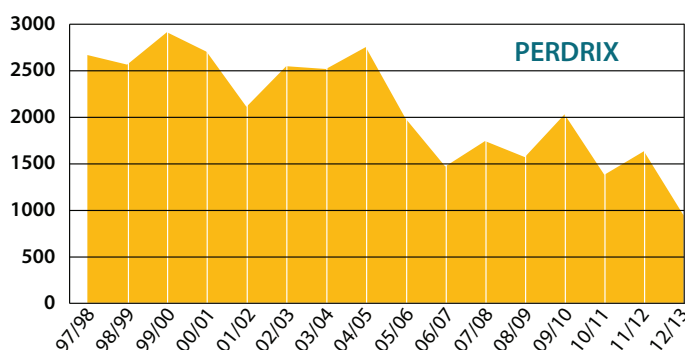
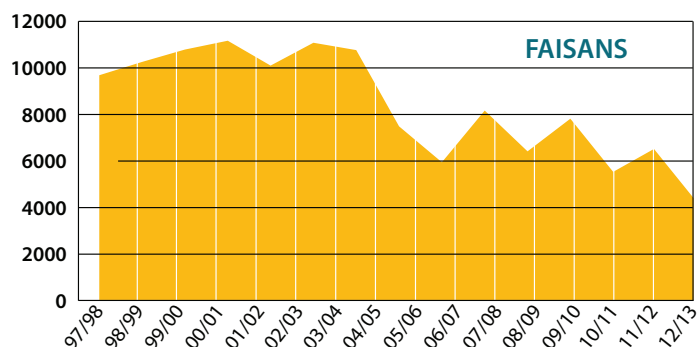
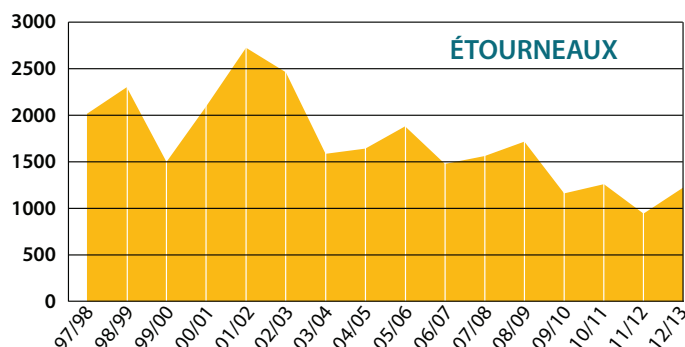
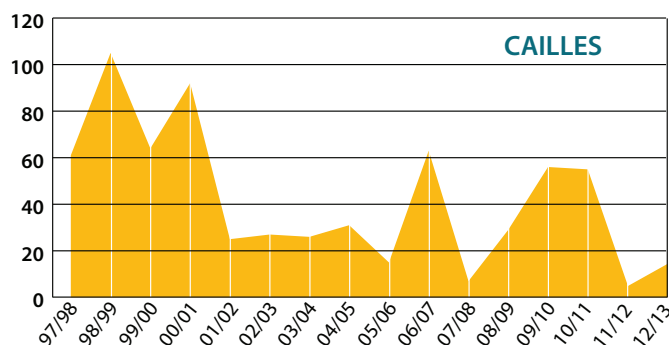
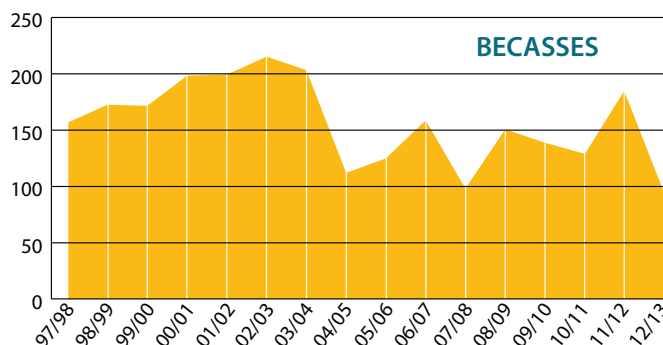


Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce
notamment au soutien
de tous les annonceurs.

**Merci de les privilégier
lors de vos achats.**

Évolution des tableaux de chasse dans le Bas-Rhin

Depuis 16 ans, les chasseurs du Bas-Rhin sont tenus de rendre compte des prélèvements réalisés annuellement sur la faune sauvage. L'évolution des tableaux de chasse ne correspond pas forcément à l'évolution des populations de gibier. Certaines espèces sont en effet sous-exploitées comme le pigeon ramier, la caille des blés ou encore la bécasse. Ces chiffres sont issus d'une enquête annuelle non exhaustive, qui permet surtout de dégager des grandes tendances.



Suite des tableaux de chasse dans le prochain numéro d'Infos'Chasse 67 à paraître en décembre 2013

La Peste Porcine Classique dans les Vosges du Nord

2003 : Mise en évidence de Peste Porcine Classique chez les sangliers dans les Vosges du Nord

2004 : Mise en place de la vaccination des sangliers pour lutter contre l'avancée rapide de la maladie

2007 : Dernier cas français confirmé de PPC (La Petite Pierre)

2009 : Dernier cas de PPC confirmé dans le Palatinat (Pirmasens-Allemagne)

2010 : Arrêt de la vaccination en France

2012 : Levée de la déclaration d'infection en France

2013 : Programmation de l'allègement de la surveillance dans les Vosges du Nord

La situation sanitaire des sangliers dans les Vosges du Nord vis à vis de la peste porcine classique est devenue favorable à un allègement de la surveillance qui débutera à partir du 15 octobre 2013 et cela grâce à la large participation des chasseurs dans la lutte menée contre cette maladie depuis 2003 (tir massif, vaccination...).

Un arrêté préfectoral est en cours de rédaction. Il décrit les nouvelles modalités de réalisation des prélèvements des sangliers dans l'ancienne zone infectée et demande que tout sanglier trouvé mort ou malade où que ce soit dans le département du Bas-Rhin soit signalé rapidement au réseau SAGIR, c'est-à-dire à un agent de la FDC ou de l'ONCFS.

L'arrêté sera consultable sur les sites internet de la préfecture et de la fédération des chasseurs début octobre. Il sera également adressé à chacun des adjudicataires concernés.

La surveillance se poursuit sur l'ensemble de la zone d'observation renforcée (ZOR) qui devient la zone d'observation et d'épidémiosurveillance (ZOE)

- Les règles de chasse y seront désormais les mêmes que dans le reste du département avec une fermeture au 2 février.
- Seuls les sangliers de moins de un an feront l'objet des prélèvements de sang et de rate de la même manière que précédemment.
- Les points de ramassage des prélèvements PPC restent les mêmes.

- Ce ramassage se fera une seule fois par semaine, le lundi à partir de 8h
- Les sangliers pourront être directement mis sur le marché sans attendre les résultats PPC.
- Les résultats PPC seront communiqués directement aux locataires de chasse par la DDPP par messagerie électronique ou fax ou courrier si les résultats sont négatifs (il n'y aura plus de consignation en chambres froides validées).
- Dans le cas où un résultat d'analyse ferait suspecter la présence du virus, la carcasse sera rappelée immédiatement pour être ramassée par le service public d'équarrissage.
- Les coordonnées de livraison des sangliers devront être enregistrées et conservées pendant 6 mois par le premier détenteur comme le demande la réglementation en vigueur pour tout producteur de denrée alimentaire.
- Les chambres froides dites «destruction» de Haguenau et la Petite Pierre ne seront plus à disposition des chasseurs et seront retirées.

La recherche trichine n'est plus systématiquement associée aux analyses PPC

Pour les sangliers de moins de un an prélevés pour la PPC, les prélève-

ments pourront être effectués à l'aide des kits PPC habituels et les analyses seront prises en charge par la DDPP.

Pour les sangliers de plus de un an qui ne sont pas prélevés pour la PPC, les prélèvements trichine seront traités comme ceux du sud du département. Les sachets de prélèvements et les bracelets sont à retirer à la fédération des chasseurs

L'ensemble des prélèvements PPC des moins de un an et des prélèvements trichine effectués sur les sangliers de tout âge et déposés dans les points de collecte du Bas-Rhin seront acheminés vers le laboratoire départemental du Bas-Rhin (LDA67). Leur transport sera pris en charge par l'État. Ils feront l'objet de pools d'analyse optimisés.

Pour ces analyses trichine, le LDA et la FDC seront vos interlocuteurs. Les résultats trichine de l'ensemble des sangliers du département seront communiqués sur le site internet de la FDC et non plus par la DDPP. ●

Dr Régine Martin-Schaller

DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations
FDC : Fédération Départementale des Chasseurs
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
PPC : Peste Porcine Classique

LETTRE OUVERTE

Aux acteurs de la chasse, de l'agriculture et des territoires ruraux

Suite à la réunion du 16 juillet sur les dégâts et les nombreux articles de presse traitant de la problématique sangliers et de ses déprédations, nous avons rencontré, M. Charles Kleiber notre spécialiste des relations chasseurs/agriculteurs et moi-même, les responsables dégâts de la FDSEA. La réunion fut cordiale et constructive.

L'émergence d'un autre syndicat agricole et l'arrivée d'une nouvelle équipe, modifient le paysage des discussions entre agriculteurs et chasseurs. Les agriculteurs souhaitent poursuivre les bonnes relations avec le monde de la chasse, qui étaient depuis toujours la règle dans le Bas-Rhin et en particulier avec M. Marc Moser. Ce qui n'empêchait pas chaque partie FDSEA et FIDS de défendre âprement son camp.

Il est vrai que les déprédations agricoles sont difficiles à digérer pour les agriculteurs en général et encore plus pour les éleveurs de bétail, mais la facture est elle aussi salée pour les chasseurs. Le dialogue et le bon sens sont plus indispensables que jamais. Seul ombre pesante au tableau le non paiement des 600 000 euros que le FIDS doit aux agriculteurs, préalable à toute discussion.

Nous demandons donc au FIDS de régler les dettes le plus rapidement possible pour ne pas mettre les agriculteurs en difficulté de paiement car eux aussi ont des échéances dans le climat économique morose que nous vivons. Le dialogue n'en sera que plus facile par la suite. Si la prévention et la réparation des dégâts de sangliers sont du ressort du Fonds d'indemnisation des dégâts de sanglier, la gestion de l'espèce sanglier revient à la Fédération des chasseurs c'est-à-dire à tous les chasseurs du département.

Nous rappelons d'abord que le FIDS est une association à part entière. Les décisions prises en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale du FIDS sont souveraines. La Fédération n'a donc pas vocation, dans les départements à loi locale, à gérer les dégâts de sanglier, ou à s'immiscer dans les affaires du FIDS.

La Fédération peut néanmoins faire des suggestions au FIDS comme elle le fait plus haut pour le paiement des sommes dues aux agriculteurs. La gestion de l'espèce sanglier revient à la FDC, c'est-à-dire à tous les chasseurs.

La grande majorité des chasseurs fait son « travail » correctement.

Les chasseurs ont tous, dans la mesure du possible, fait de l'agrainage dissuasif 2 x par semaine pour éviter les dégâts de semis. Malheureusement cette dissuasion aurait dû pouvoir se faire tous les jours pour habituer les sangliers à rester dans les forêts. Malheureusement certains partenaires du schéma ont feints d'ignorer les travaux de l'ONCFS à ce sujet et n'ont pas reconnu l'intérêt de pouvoir agrainer tous les jours pendant la période de semis pour créer un réflexe de recherche de maïs en forêt chez les sangliers.

Une partie des chasseurs était autorisée à tirer de nuit avec lampes et ils ne s'en sont pas privés. Les quelques 600 sangliers tirés de nuit et les quelques 25 000 autres sorties nocturnes sans résultats concrets mais qui ont quand même valeurs de dissuasion témoignent de l'engagement des chasseurs pour réduire les populations de sangliers et les dégâts.

Si l'autre partie des chasseurs n'a pas effectué de sorties nocturnes pour réduire les populations c'est qu'ils sont locataires de lots strictement forestiers et que le tir de nuit y est interdit, mais ils ont tous tiré aux postes fixes, leur façon de contribuer à la réduction des populations.

Un petit nombre de chasseurs est pour des raisons diverses, responsable de la grande partie des dégâts ; 50 points noirs et en particulier 20 locataires génèrent 600 000 euros de dégâts.

Il y a des raisons conjoncturelles et géographiques qui peuvent expliquer tout ou partie de ces situations.

Mais la fraction de chasseurs qui ne respecte pas les règles de bon sens, et qui

- attend l'époque des battues pour intervenir,
- formule toujours des consignes de tir aux battues ce qui est de surcroît interdit par le schéma.
- ne tire plus en janvier et protège ainsi leur population restante après les prélèvements de novembre/décembre (au besoin en les sédentarisant par un agrainage de dissuasion illicite) pour éviter que les voisins ne tirent etc.

mérite des mesures spéciales.

La FDC n'a pas de moyen coercitif direct pour envoyer les troupes de chasseurs au front tirer du sanglier. Elle ne peut que les appeler à tirer.

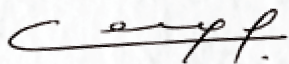
Nos appels à tirer ou nos injonctions à réduire les populations, publiés dans Infos chasse ont sensibilisé la grande majorité des chasseurs mais pas les quelques récalcitrants.

Nous demandons en accord avec les agriculteurs les mesures suivantes :

1. Quelques battues administratives organisées parmi les lots « Top ten » de dégâts, au début de la période de battues pour montrer la détermination de l'Administration.
2. D'agir sur les populations restantes après la période traditionnelle de battues (avant Noël et bonne vente du gibier) en imposant au minimum 2 ou 3 battues en janvier /février pour tous les 50 lots à points noirs avec présence d'un louvetier pour contrôler la réalisation des battues et l'absence de consignes de tir.
3. A défaut, d'organiser des battues administratives chez les plus récalcitrants.
4. D'inclure à l'avenir les maires dans ces dispositifs de contrôle via le cahier des charges car si les dégâts ne sont pas jugulés, ce seront les communes les premières victimes des prochaines adjudications.

Il n'y a plus qu'à espérer que la courbe démographique du sanglier s'inverse, sinon une réflexion de fond s'imposera à l'aube des discussions sur le cahier des charges des chasses communales.

Fin juillet 2013



Gérard LANG
Président de la FDC 67

ARMURERIE
Buffenoir

NOUVEAU magasin !



Réparation
Fabrication
Dépôt vente
Montages lunettes spéciaux
Spécialiste du montage crochet

Expérience chez Holland & Holland et Purdey

36, Impasse de la Gare / 67640 - LIPSHEIM
Tel : 03 88 68 16 96 / Fax : 03 89 96 19 19 / [p gratuit](http://www.buffenoir.fr)
www.buffenoir.fr

Plasnet

SYSTÈMES DE STOCKAGE EN RÉSINE

Plasnet fournit des équipements pour :

- le stockage
- le rangement
- la manutention
- la préparation

Des aliments en chambre froide, réserve, cuisine, laboratoire
...

Du linge en lingerie, buanderie, vestiaire
...

Des articles de piscine, centre de sport, thalasso
...

De tout autre produit nécessitant un niveau de propreté élevé



Parc Economique de la Sauer • 4 rue de l'Etang • 67360 ESCHBACH
Tél. 03 88 05 00 19 • Email: contact@plasnet.info

www.plasnet.info

PROMO



NATURA VALLEE
SPORTS, LOISIRS & CHASSE

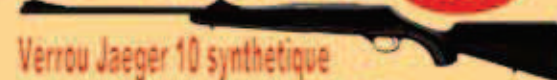
ZEISS Victory Varipoint 1.1-4x24 rét.60



HAENEL Verrou Jaeger 10 bois



HAENEL Verrou Jaeger 10 synthétique



SWAROVSKI Paire de jumelles CL POCKET 8X25 B



Carabine SEMI-AUTO SLB2000+ Calibre 9.3x62



Vêtements pour traqueur

Veste G7 light 119€



19€



Haenel 59€



Gants

15€



Veste Targit Camo Fluo 295€



Spéciale battue
Testée et approuvée
-35° et 100° imperméable

Frédéric RENARD, à votre service.

OUVERT: Mardi au Vendredi 9h-12h/13h30-19h et le Samedi 9h-12h/13h30-18h.

Saison de battues (15 Octobre au 1er Février) le Samedi dès 7h30

NATURA VALLÉE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 0 960 120 890

Les dégâts de sangliers depuis 1997

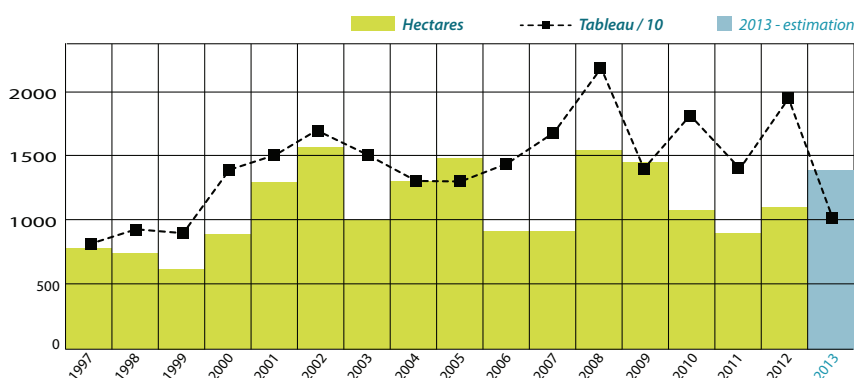
Pas proportionnels aux effectifs

Si l'on admet que les effectifs de sangliers sont proportionnels aux tableaux de chasse, il faut bien se rendre à l'évidence : les dégâts et déprédations quant à eux, ne sont pas proportionnels aux effectifs.

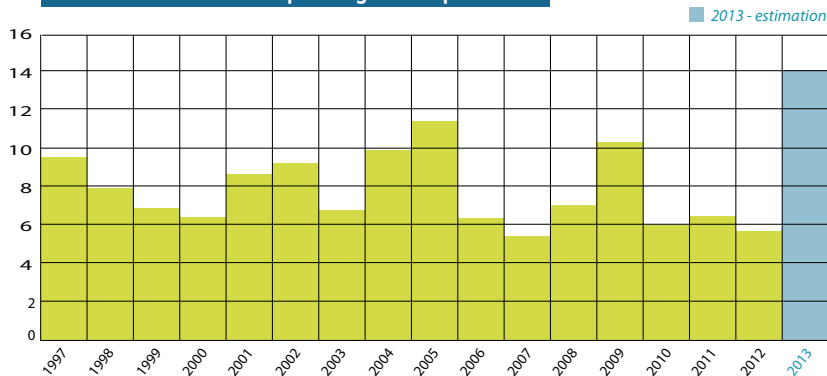
En clair, un niveau élevé de dégâts ne signifie pas obligatoirement beaucoup de sangliers car on le sait, de nombreux autres facteurs interviennent eux aussi tels la disponibilité en fruits forestiers, la météo, la durée de germination des céréales, etc.

Les populations de sangliers connaissent ainsi des cycles d'abondance naturels qui interdisent toute projection d'une année à l'autre. Les tableaux ci-contre montrent bien que certaines années, alors que tous les voyants étaient au « rouge », les dégâts ont régressé contre toute attente. Ces cycles se reproduisent quoi que fassent les chasseurs!

Dégâts et tableau sanglier



Surface détruite en ares par sanglier tiré par année



Loi du 7 mai 1883 sur la police de la chasse

Dans nos relations avec les acteurs de la chasse du département, il était très souvent question les derniers temps de la loi du 7 mai 1883. Nous reproduisons ici les articles 2 et 5 de cette loi.

Article 2

Ne sera pas considéré comme acte de chasse le fait par les propriétaires, possesseurs ou fermiers, de détruire sur leurs terres les animaux nuisibles.

Le ministère déterminera :

1° Quels sont les animaux réputés nuisibles ;

2° Par quels moyens et sous quelles conditions ces animaux peuvent être détruits.

Article 5

Lorsque la multiplication excessive du gibier ou toute autre circonstance fera craindre que le gibier ne cause aux cultures des dom-

mages extraordinaires, le directeur de cercle imposera, même en temps prohibé, aux titulaires de la chasse, sur la demande des propriétaires lésés et après avoir examiné préalablement si la mesure est nécessaire, l'obligation d'en réduire le nombre. Si le titulaire de la chasse ne se conforme pas, dans le délai fixé, à l'injonction qui lui est faite, ou ne s'y conforme pas d'une manière suffisante, le président du district sera autorisé à prendre les mesures nécessaires. Il pourra notamment, sous certaines restrictions de lieu et de temps, permettre aux propriétaires fonciers de détruire, à l'aide des moyens autorisés pour

la chasse, le gibier se trouvant sur leurs terres et, le cas échéant, ordonner des battues par voie administrative. Des battues de ce genre ne pourront avoir lieu pour la destruction des lièvres et des chevreuils.

Le gibier tué à la suite de la mise en exécution de pareilles mesures sera mis à la disposition du titulaire de la chasse ou vendu à son profit en vertu d'instructions du président du district. Les frais de battues ordonnées par l'administration seront supportés par les titulaires de la chasse, dans la mesure où ces frais ne dépassent pas la valeur du gibier tué.

Nouveau D-Max



2.5 litres turbo diesel 163 ch • 3 ans de garantie ou 100 000 km

La gamme ISUZU à partir de 15 900 € HT

Possibilité de récupérer la TVA - Disponible en boîte automatique.



PRESTIGE AUTOS ILLKIRCH

Concessionnaire Isuzu du Bas-Rhin

62 rue des Charmilles - 67400 Illkirch-Graffenstaden

Tél. 03 88 67 24 50 - Fax : 03 88 66 29 92

Email : prestige.autos@wanadoo .fr

Visez plus haut



Christian Veltz

Diplômé de l'Ecole d'armurerie de Ferlach

Président des Trompes de Chasse de Mollkirch

LA CHASSE, UNE PASSION PARTAGÉE

S'Jaejer-Stuebel

ARMURERIE VELTZ

24 rue du Général Baegert • 67210 Obernai

Tél. 03 88 95 65 41 • www.armurerie-veltz.com

Parking 100 places (Place des Fines Herbes) • 20 mn gratuites
Stand de tir à 5 mn du magasin

Ne vous privez plus de l'ORIGINAL



Calibre	Type de projectile	Poids de la balle en g/grs.	No. Réf.	Prix € Boîtes de 20			Vous économisez	Pour l'achat de 2 boîtes, économisez 30% sur la deuxième boîte			Vous économisez	Pour l'achat de 3 boîtes, économisez 60% sur la troisième boîte			Pression maximale autorisée bar	Distance optimale de réglage en m (=DRO)	Flèche de trajectoire pour visée optique en cm avec un réglage à la DRO (DRO = Distance de réglage optimale)			
				1 boîte	2 boîtes	3 boîtes											50 m	100 m	150 m	200 m
7x64	TIG	11,5/177	166048-A4	62,00	124,00 105,40	186,00 148,80	37,20													
								E (Joule)	4154	3374	2714				4150	175	+1,4	+4,0	+2,5	-3,7
								V (m/s)	850	766	687									
7x65 R	TIG	11,5/177	166049-A4	65,00	130,00 110,50	195,00 156,00	39,00													
								E (Joule)	3866	3132	2505				3800	168	+1,5	+4,0	+2,0	-5,1
								V (m/s)	820	738	660									
.308 Win.	TUG	11,7/180	166056-A4	58,50	117,00 99,40	175,50 140,40	35,10													
								E (Joule)	3559	2858	2263				4150	160	+1,8	+4,0	+1,3	-7,1
								V (m/s)	780	699	622									
.30-06 Spr.	TUG	11,7/180	166057-A4	58,50	117,00 99,40	175,50 140,40	35,10													
								E (Joule)	4128	3335	2665				4050	172	+1,4	+4,0	+2,3	-4,2
								V (m/s)	840	755	675									
.300 Win. Mag.	TUG	11,7/181	166058-A4	79,00	158,00 134,30	237,00 189,60	47,40													
								E (Joule)	5169	4217	3406				4300	192	+1,0	+3,9	+3,4	-0,9
								V (m/s)	940	849	763									
8x57 IS	TIG	12,8/198	166052-A4	58,50	117,00 99,40	175,50 140,40	35,10													
								E (Joule)	4096	3318	2654				3900	164	+1,6	+4,0	+1,6	-6,0
								V (m/s)	800	720	644									
8x57 IRS	TIG	12,8/198	166053-A4	65,00	130,00 110,50	195,00 156,00	39,00													
								E (Joule)	3600	2899	2304				3300	155	+1,9	+4,0	+0,7	-8,7
								V (m/s)	750	673	600									
9,3x62	TUG	19,0/293	166060-A4	73,00	146,00 124,10	219,00 175,20	43,80													
								E (Joule)	5202	4393	3687				3900	156	+2,0	+4,0	+0,8	-8,2
								V (m/s)	740	680	623									
9,3x74 R	TUG	19,0/293	166062-A4	83,00	166,00 141,10	259,00 199,20	49,80													
								E (Joule)	4589	3855	3218				3400	148	+2,3	+4,0	-0,3	-11,2
								V (m/s)	695	637	582									

Vente par correspondance

Téléphone 03 89 83 25 50

Téléfax 03 89 83 25 59

E-mail : mail@frankonia.fr

Internet : www.frankonia.fr

Vente dans nos magasins

Frankonia :

18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50

FRANKONIA

www.frankonia.fr



La nouvelle réglementation des armes de chasse

La nouvelle réglementation des armes de chasse est entrée en vigueur le 6 septembre dernier. Elle permet désormais aux chasseurs français d'accéder à des armes et des munitions jusque là réservées à leurs homologues européens comme par exemple le 8x57 JS ou encore le 30-06. La nouveauté de cette réglementation réside en effet dans le critère de classement des armes qui n'est plus le calibre, mais sa dangerosité appréciée selon des critères comme la capacité de dissimulation, la répétabilité du tir ou encore la capacité de tir sans rechargement. La nouvelle nomenclature adopte un système de classement en quatre catégories. A. pour les armes interdites, B. pour les

armes soumises à autorisation, C. pour les armes soumises à déclaration et D. pour les armes soumises à enregistrement (D-1°) ou libres (D-2°). Un délai de 6 mois s'ouvre pour permettre aux chasseurs de vérifier qu'ils détiennent bien leur récépissé de déclaration et d'enregistrement. Pour vous permettre

de vous faire une idée plus précise de ces nouvelles dispositions « *bien-sûr* » assorties de nouvelles obligations, vous trouverez sur le site de la FDC67 (www.fdc67.fr) un condensé élaboré par la Fédération Nationale des Chasseurs « *Réponse à 10 questions clefs* ».

Amende de 750 € !

La publication du décret du 30 juillet 2013, est l'occasion de rappeler aux chasseurs qu'ils doivent, sous peine d'une amende de 4^e catégorie, (soit de 750 € : la sanction est renforcée), ne pas oublier de déclarer un vol ou une perte, un changement de domicile, une mise en possession suite à une succession.

Le nouveau régime d'acquisition des munitions d'armes de chasse

Catégorie de classement des munitions	Documents à présenter (X)				
	Titre permanent du permis de chasser	Validation de l'année en cours ou précédente	Récépissé de déclaration de l'arme	Quota avec arme détenue	Quota sans arme détenue
C - Déclaration C-6° - 25-20 Winchester (6,35 x 34 R); - 32-20 Winchester (8 x 33 Winchester) ou 32-20-115; - 38-40 Remington (10,1 x 33 Winchester); - 44-40 Winchester ou 44-40-200; - 44 Remington magnum; - 45 Colt ou 45 long Colt.	X	X	X	1000	500
C-7° - 7,5 x 54 MAS ; - 7,5 x 55 Suisse ; - 30 M1 (7,62 x 33) ; - 7,62 x 51 ou (7,62 x 51 OTAN) ou 308 Winchester ou 308 OTAN ; - 7,92 X 57 Mauser ou 7,92 x 57 JS ou 8 x 57 J ou 8 x 57 JS ou 8 mm Mauser ; - 7,62 x 54 R ou 7,62 x 54 R Mosin Nagant ; - 7,62 x 63 ou 30,06 Springfield; - 303 British ou 7,7 x 56	X	X	X	1000	500
C-8° Autres munitions	X	X	-	-	500
D - Enregistrement D-1° -c	X	X	-	-	500
D-2°	Libre	Libre	Libre	Libre	

Le nouveau régime d'acquisition des armes de chasse

Nouveau régime d'acquisition	Caractéristiques des armes	Nouvelles catégories	Anciennes catégories et ancien régime	Catégories Directive Européenne
Déclaration	Armes longues d'épaule à canon lisse ou à canon rayé à répétition manuelle ou semi-automatiques. Armes à un coup par canon dont un au moins est rayé. Armes classées par arrêté.	C	5 II Déclaration	C
Déclaration	Armes à rayure dispersante ou boyaudage.	C	5 I Libre	C
Déclaration	Armes longues rayées à percussion annulaire à rechargement manuel.	C	7 I Déclaration	C
Enregistrement : Si acquisition après le 1 ^{er} décembre 2011	Armes d'épaule à un coup par canon lisse. Fusil à un coup par canon lisse, juxtaposé ou superposé.	D-1°	5 I Libre	D
Libre Si acquisition avant le 1 ^{er} décembre 2011	Armes d'épaule à un coup par canon lisse. Fusil à un coup par canon lisse, juxtaposé ou superposé.	D-1°	5 I Libre	D
Libre	Armes blanches. — Armes neutralisées. Armes de collection antérieures à 1900 (sauf exceptions). Carabine à air comprimé d'une puissance maximale de 20 joules.	D-2°	6 Libre	D

A noter : sont classés en B : les calibres 7,62 x 39 ; 5,56 x 45 ; 5,45 x 39 Russe ; 12,7 x 99 ; 14,5 x 114.

Les fusils à pompe à canon lisse, les carabines à verrou et à répétition manuelle en 7,62 x 39 ou 5,56 x 45 (ou 223) sont également classés en B

Les armes classées en B, ne sont pas-accessibles avec un permis de chasser valide.

Droit de réponse

Dans le numéro 45 d'Infos'Chasse67, vous publiez un courrier de lecteur concernant une opération de prélèvement de chevreuil réalisée dans des clôtures par l'ONF. Nous souhaitons apporter un certain nombre de précisions sur cette opération.

L'opération de capture définitive de chevreuils a pour but de prélever les animaux présents dans certaines clôtures protégeant les régénérations des dégâts de gibier. On comprend aisément qu'en cas de présence d'animaux dans ces enceintes, il est nécessaire d'intervenir au plus vite afin de limiter les abrutissements causés par les animaux présents. Ces abrutissements peuvent très rapidement réduire à néant l'effet bénéfique de la clôture pour la régénération présente.

Les essais réalisés par le passé pour faire sortir ces animaux en ouvrant

temporairement les clôtures se sont toujours avérés infructueux : malgré l'ouverture de la clôture les animaux n'arrivent pas à en sortir.

La seule solution dont nous disposons est donc le prélèvement de ces animaux.

Au préalable, nous avons contacté la Direction Départementale des Territoires, qui nous a officiellement autorisé à procéder à des captures définitives sur les enclos de 3 lots de chasse en forêt domaniale du Donon. Avant de réaliser ces captures le 2 juillet 2013, nous avons contacté par téléphone 3 jours auparavant les locataires concernés pour les informer des opérations qui allaient avoir lieu et leur proposer d'y participer.

Lors de cette journée, deux enclos ont été traqués. Contrairement à ce qui était indiqué dans votre précédent numéro, il n'a pas été prélevé de chevreuille ou de chevillard à peine né,

mais seulement un brocard qui était d'ailleurs dans un mauvais état sanitaire (très amaigri). Nous souhaitons également indiquer que nous avons été aidé par le garde-chasse d'un des lots concernés pour traquer un des deux enclos. Hormis cette personne, l'opération n'a été réalisée que par des forestiers assermentés.

Il convient d'ailleurs de noter que nous ne sommes pas intervenus sur le lot du chasseur ayant écrit le courrier paru dans votre magazine. Dans ce cadre et compte tenu des faits exposés ci-dessus, il nous semble que nous avons traité au mieux cette situation d'urgence en informant les chasseurs au préalable et en leur proposant d'être associés, puis en intervenant rapidement, après avoir obtenu l'autorisation adéquate de l'administration.

Jean-François Bertrand,
Directeur de l'Agence de Schirmeck

Procès-verbal du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin du 1^{er} juillet 2013 à 19h

Présents : Mme A. Schaeffer, MM. G. Lang, H. Kastendeuch, M. Schirer, C. Muller, A. Nonnenmacher, (B. Schnitzler a quitté la séance à 20h10), M. Gewinner, Ch. Kleiber, H. Burlet, P. Caussade, B. Neumann, F. Obry, M. Pax, P.Th. Schmitt.

Excusé : M. F. Grasser. (Pouvoir à G.Lang)

1. Approbation du compte-rendu du C.A. du 11 avril 2013. (19h15)

Le compte-rendu du CA du 11 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. Election du Président et du Bureau (20h15)

Président: Gérard Lang

Elu à l'unanimité des présents et du représenté - 1 voix.

Vice-président: Michel Gewinner

Elu à l'unanimité des présents et du représenté - 1 voix.

Vice-président: Bernard Neumann

Elu à l'unanimité des présents et du représenté - 1 voix.

Secrétaire: Marc Schirer

Elu à l'unanimité des présents et du représenté - 1 voix.

Trésorière: Aliette Schaeffer

Elue à l'unanimité des présents et du représenté - 1 voix.

Trésorier adjoint : Albert Nonnenmacher

Elu à l'unanimité des présents et du représenté - 1 voix.

3. Projet de thèse interdépartementale sur le Massif Vosgien avec le concours de Madame SCHNITZLER, Professeur d'Ecologie de l'Université de Metz. Sujet Histo-sociologie du cerf élaphe dans le Massif Vosgien

Participation financière au prorata de la surface occupée par le cerf élaphe à l'instar des autres départements participants (si possible via la Fédération Régionale d'Alsace). Accord de principe à l'unanimité des présents et du représenté.

4. Délégation de signature au Président pour couper du bois en parcelle 1, 2, 5, 8 et 9 le long de la voie ferrée «Schlossgraben» au Herrenwald à compter du 1er août 2013

Le Président rappelle que nous avons choisi de ne pas faire valider le plan simple de gestion pour notre forêt du Herrenwald. En conséquence, nous devons demander à l'administration une autorisation en cas de coupe de bois.

Un certain nombre d'arbres doivent être coupés car ils présentent un danger pour la sécurité de la voie SNCF. Le Président propose donc d'adresser la demande d'autorisation administrative de coupe de bois dans la forêt du Herrenwald à la Direction Départementale des Territoires. Les membres du conseil autorisent le Président à formuler la présente demande.

5. Contentieux

Le Conseil d'Administration décide de se constituer partie civile dans l'affaire Richard et Hervé Klipfel pour

infraction à la chasse. Le dossier sera transmis à Maître Jean Schieber-Herrbach pour défendre les intérêts de la Fédération des Chasseurs.

Quant au PV d'agrément, le Conseil décide d'attendre la décision du Procureur de la République pour se prononcer.

6. Emploi civique Laetitia Rolland

Lors du dernier CA, le Conseil a autorisé le Président à engager Madame Laetitia Rolland en contrat Service Civique pour une durée de 10 mois afin d'accomplir la mission dévolue à Madame Sophie Garcia qui a démissionné. Dans l'attente de la signature du dossier (visé par la FNC) et pour être en règle avec les lois sociales et la couverture sociale, le Président a décidé d'engager Mme Rolland pour un CDD de 3 mois jusqu'à l'obtention du Service Civique.

Selon le courrier de la FNC, le dossier Service Civique est toujours à la signature au ministère qui tarde à renouveler ce dispositif. La FNC nous prévient dès la signature. Le Conseil a validé la décision du président et décide à l'unanimité de renouveler le CCD de Madame L. Rolland jusqu'à l'obtention du Service Civique et au maximum pendant 10 mois.

7. Divers

A- Convention ONCFS/ FDC/GGC

La convention ONCFS/FDC/GGC de La Petite Pierre concernant les colliers GPS sangliers a été validée à l'unanimité des présents et du représenté. Celle-ci met à la charge du GGC de LPP une somme de 9.800 € (4 colliers GPS) et à la charge de la FDC (4 colliers émetteurs + les frais) soit une somme de 12.600 €.

B- Remplacement du photocopieur

Le Conseil, après étude du dossier, a choisi à l'unanimité des présents et du représenté de remplacer l'ancien photocopieur par un nouveau photocopieur Xerox. M. Obry est chargé de suivre ce dossier et de cosigner l'achat de ce matériel.

C- Départ de M. François-Xavier CEREZA de la DDT

M. Patrick Caussade est chargé de choisir un cadeau pour le départ de M. CEREZA, Directeur Départemental des Territoires.

D- Les administrateurs sont informés et invités à accueillir :

- M. Bernard Baudin, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs le 9 juillet 2013

- Mme Alexandra Baur, responsable commerciale de «BLASER Europe » pour une visite du Cyné'tir le 11 juillet 2013.

Fin du CA à 21h 50.

Spécialisé dans la fabrication de carabines sur-mesure et la customisation, Luc Perrin réalise aussi toutes réparations et montages de lunettes.



*Donnez
un look unique
à votre R93 ou R8*

**Schnabel
Kaisergriff
Joue bavaroise**
De 150 €
à 600 €

**ARMURERIE
PERRIN**

Votre arme a son orfèvre

36 Avenue de France • 57400 Sarrebourg • Tél. 0033 (0)387 24 96 21

www.armurerieperrin.com

ESPACE-chasse

www.espace-chasse.fr

34, route de Sessenheim
67240 SCHIRRHAIN
Port. 06 29 57 41 44
Fax 03 88 06 76 26
espace-chasse@orange.fr

Matériels & équipements cynégétiques

**PROMO sur tous les
miradors -10% à - 20%**



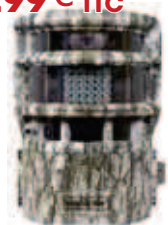
**Mirador
forêt**
~~670€~~ 500€



**Mirador
avec balcon**
3 mètres
~~750€~~

NOUVEAU

MOULTRIE
Prise de vue
panoramique 150°
299€ TTC



ECHELLE PLIABLE

En alu
310€



AGRAINOIR

MFH-PMDK
Agrainoir
programmable



6 VOLTS **180€ TTC**
12 VOLTS **220€ TTC**

Catalogue sur demande
Magasin ouvert sur rendez-vous

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 23 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clés en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire
des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein
Tél. 03 88 98 80 11
www.kleininterautos.com
kleininterautos@9business.fr

Suivis de sangliers par GPS

SUR LE SECTEUR DE LA PETITE PIERRE.

Depuis plusieurs années l'ONCFS conduit un programme d'études sur la démographie du sanglier basé sur la capture et le marquage d'individus dans la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage de La Petite Pierre et la reprise ultérieure de ces animaux, dans et hors RNCFS par recapture ou retour de bagues.

Depuis, 2013 un nouveau projet a débuté avec pour objectif d'améliorer localement nos connaissances sur l'organisation spatiale de la population de sanglier aux différentes saisons grâce à la pose de colliers GPS. Parallèlement, l'activité agricole dans la région des Vosges du Nord est importante et de nombreuses cultures de production, temporaires ou permanentes sont présentes, essentiellement en périphérie du massif forestier, à l'est comme à l'ouest. Le sanglier y cause des dégâts conséquents malgré des prélèvements cynégétiques importants (*voisins de 8 sangliers aux 100 ha sur le massif forestier*). Mais, de nombreuses incertitudes pèsent sur l'origine des sangliers responsables de ces dégâts, ce qui ne facilite pas la mise en place d'une politique efficace d'intervention à l'échelle de cette unité.

Les partenaires

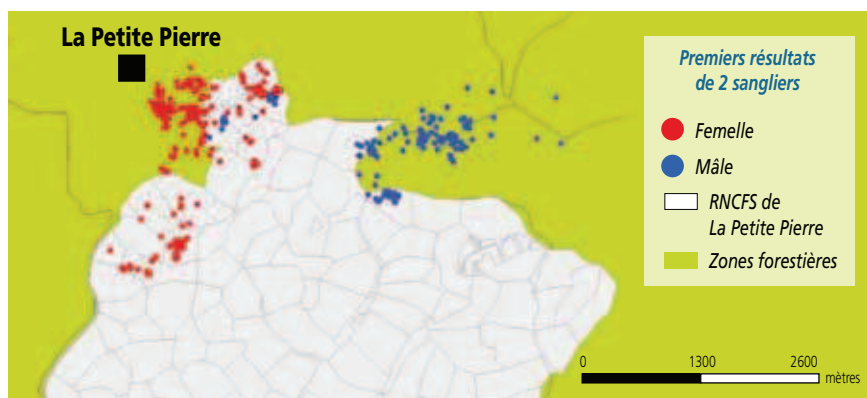
L'ONCFS, la FDC du Bas-Rhin et le Groupement de Gestion Cynégétique de la Petite Pierre s'associent pour étudier les déplacements des compagnies de sangliers dans la région de la Petite Pierre à l'aide de colliers GPS-GSM.

Les objectifs de l'étude consistent à :

- Déterminer le domaine vital annuel (*taille et structure spatiale*)
- Déterminer la fréquentation des cultures agricoles aux différentes saisons
- Déterminer l'influence de la chasse en battue sur les déplacements des



Pose du collier après anesthésie du sanglier pour faciliter la manipulation. (Photo Benoît Hamann)



sangliers

- Identifier les zones préférentiellement utilisé de jour comme de nuit par le sanglier

En pratique

L'étude est prévue sur deux années. 12 colliers GPS devraient être posés essentiellement sur des femelles adultes et des mâles dans une moindre mesure, dans la réserve mais aussi à l'ouest jusque Bust.

Les colliers sont programmés pour une année avec au minimum deux localisations par heure. Les résultats sont transmis directement par GSM quand la couverture du réseau téléphonique le permet. Actuellement 7 laies et un mâle ont été équipés. Pour le moment ils restent tous en

forêt sauf une laie non suivie qui va parfois dans les cultures à l'est de la réserve. Les autres colliers seront posés courant 2014.

Votre contribution

Nous comptons sur vous pour épargner ces animaux reconnaissables à leurs colliers jaunes. Aussi utiles sont les informations sur ces animaux lors de vos observations pour connaître la composition de leur groupe, ou étudier leur réaction après être dérangés par une battue. Si vous deviez enlever un collier sur un sanglier mort, dévissez les deux écrous du côté où la sangle est ajustable en longueur (*photo*). Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

Contact : pour toutes informations pratiques merci de contacter **Jean-Luc HAMANN : 06 25 07 08 54**

Waffen Zeiser - Rheinhausen

à 3 mn d'Europapark

Offre Battue

Merkel RX. Helix Explorer Kal. 8 x 57 IS
avec lunette Minox 2-10 x 50 ZE i

Montage collier 30 mm Weaver



Le i qui fait la différence

- Réticule précis avec un brillant point rouge lumineux réglable sur 11 niveaux de luminosité.
- Point rouge extrêmement clair même pour la chasse au cours de la journée
- Vous aide à viser rapidement et augmenter considérablement votre taux de succès
- Point rouge visible au 2^e plan focal
- Auto Power-Off : désactivation automatique du point rouge
- Batterie de rechange intégrée dans le tambour de réglage du réticule

Prix exceptionnel **3.149€**
Carabine et lunette montée

Tél. 0049 76 43 42 33
www.waffen-zeiser.de



ALSA VERT

BERGBIETEN

Tél. 03 88 38 25 35

www.alsavert.com

info@alsavert.com



- Conception d'espaces verts
- Aménagement et entretien complet de votre jardin
- Dallages et pavages



Elagage
Démontage d'arbres

Taille de haies
et débroussaillage

Rabotage de souches

Soin des Arbres

1, route de Flexbourg

67310 BERGBIETEN

Tél. 03 88 87 66 37 - Fax 03 88 38 81 36

e-mail : jmf@alsavert.com

FUCHS INDUSTRIE FRANCE
épices et additifs

FUCHS

ISO 9001
ENTREPRISE CERTIFIÉE

FUCHS INDUSTRIE FRANCE
20, rue Alfred Kastler - Z.I. du Ried CS20714 - 67850 HERRLISHEIM
Tél 03 88 55 33 55 Fax 03 88 55 33 59 - E-mail : fuchsind@wanadoo.fr
site : www.fuchs-industrie.fr

Les chasseurs participent à la lutte contre le cancer

Relais pour la Vie est une manifestation de 24 heures organisée chaque année par une commune différente en partenariat avec la Ligue contre le cancer. Cette année-ci, Truchtersheim avec plus de 350 bénévoles a pris en charge cette opération caritative qui s'est tenue du 29 au 30 juin autour de très nombreuses festivités. Selon les organisateurs, cette journée aura rassemblé près de 7000 participants. Et le monde cynégétique n'a pas été en reste ! Jean-Paul Debes, chasseur mais aussi adjoint au maire de Truchtersheim, s'est chargé de fédérer de nombreux chasseurs pour assurer la permanence du Mobil'Faune prêté par la FDC67. Avec un ami cuisinier, ils ont aussi cuisiné tout un cerf et ainsi 140 repas ont été vendus pour la bonne cause. Par ailleurs, la FDC a fait réaliser tout spécialement pour l'occasion, des gilets « sécurité » destinés aux utilisateurs de la nature. Ils ont été remis gracieusement à Jean-Paul Debes et il va sans dire que le produit de leur vente a été intégralement reversé à la Ligue contre le cancer. Et pour reprendre les paroles de Justin Vogel, maire de la commune, « *Un grand merci à tous ceux qui ont participé à cette manifestation de solidarité et qui ont compris que le bonheur est la seule chose qui se double quand on le partage !* » ●



Messes de Saint-Hubert

Un succès qui ne se dément pas !



Strasbourg

Organisée par le Groupement des officiers de l'ouvèterie du Bas-Rhin avec la participation de l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier, la Messe de Saint-Hubert revêtira cette année-ci un caractère tout à fait exceptionnel, 2013 coïncidant avec le 1200^e anniversaire de la Louvèterie. La messe sera célébrée en la cathédrale de Strasbourg le 8 novembre à 18h30. Cet évènement sera rehaussé par les sonneurs de trompes du Rallye Trois Fontaines d'Ingwiller, du Rallye Saint Laurent de Holtzheim, des Echos du Guirbaden de Mollkirch et du Rallye Trompes de Strasbourg avec la participation du Choeur d'Hommes 1856 de Molsheim et du Choeur d'Hommes Pluricanto. Vers 19h45 aura lieu la traditionnelle bénédiction des chiens sur le parvis de la Cathédrale et la soirée se prolongera sous chapiteau place Gutenberg mais uniquement sur invitation.

Sarre-Union

Le 25 octobre 2013 à 19 heures en l'église catholique Saint-Georges de Sarre-Union se tiendra la messe de Saint-Hubert organisée par le GGC Alsace Bossue. Le trio de sonneurs Schann et les sonneurs de Strasbourg animeront la messe et un groupe d'amis sonneurs jouera également à l'issue de l'office. Afin de prolonger la soirée, un repas est prévu pour ceux qui le souhaitent. À noter que le bénéfice de la soirée sera reversé à l'Association des enfants de Marthe (enfants atteints d'un cancer hospitalisés à Haute-pierre). Amis chasseurs et autres venez nombreux soutenir le GGC dans cette action. ●

Pour toute information supplémentaire: Sébastien Greiner, président du GGC au 06 20 94 08 21

Marienthal

Organisée par la SLC de Haguenau-Wissembourg la messe de Saint-Hubert 2013 aura lieu à Marienthal le mardi 5 novembre. Elle sera accompagnée du Rallye Trois Fontaines de Haguenau. Une petite collation sera offerte aux participants après la messe. Chasseurs et non chasseurs sont cordialement invités.

Neuwiller-les-Saverne

La Société de Chasse du Wildthal organise le samedi 2 novembre prochain sa traditionnelle Messe de Saint-Hubert. Elle se tiendra à 18h30 à l'église catholique de Neuwiller-les-Saverne. Les trompes de chasse de Marmoutier accompagneront l'office qui sera suivi par la remise des brisées du tableau de la journée.

Fort-Louis, une première

La première messe de Saint-Hubert du GGC Sauer-Moder aura lieu le vendredi 15 novembre 2013 à 11 heures à Fort-Louis avec sonneurs. À l'issue de l'office, aura lieu la bénédiction chiens et chevaux et une collation sera offerte à tous.

Obernai

La messe de Saint-Hubert qui se tiendra le 10 novembre à 10h30 en l'église Saint Pierre et Paul sera sonnée par les trompes de chasse «les échos du Guirbaden» de Mollkirch.

Mollkirch

La messe de Saint-Hubert qui sera célébrée le 17 novembre à 10h à Mollkirch sera elle aussi sonnée par les trompes de chasse «les échos du Guirbaden» de Mollkirch. ●

Eaux de vie - Liqueurs - Whisky Alsacien - Idées cadeaux



Hepp
ALSACIEN PAR EXCELLENCE



ARTISAN
DISTILLATEUR
EAU DE VIE - LIQUEUR
WHISKY ALSACIEN

Artisan Distillateur « Chasseur »
depuis 3 générations

Accueil à la boutique du distillateur
Lundi au vendredi 8h-12h / 13h30-18h - samedi 8h-12h / 13h-16h

Conditions spéciales aux chasseurs
sur présentation de l'annonce

Distillerie Artisanale Hepp • 94 Rue de la Walck • 67350 Uerrach
Tél. +33 (0)3 88 077 107 • www.distillerie-hepp.com



**SPECIALISTE
PNEUMATIQUES 4x4**

ROUTE - MIXTE - TERRAIN

TOUTES MARQUES

Conseils et montage

BFGoodrich

MICHELIN

BRIDGESTONE

Black-Star

PIRELLI

GOODYEAR

HANKOOK

DUNLOP

COOPER



point S

Pas de stress, il y a point S !

121 rue du G^{al} Leclerc
67540 OSTWALD
03 88 30 22 72

Conditions
spéciales sur
présentation
de cette
annonce

**Pour tous vos imprimés
publicitaires ou commerciaux**

Dépliants Affiches Catalogues Brochures Tracts...



Imprimerie
IP PARMENTIER



1, rue Gutenberg - Z.A. - 67610 LA WANTZENAU
Tél. 03 88 96 31 69 - Fax 03 88 96 29 18 - info@imprimerie-parmentier.fr
www.imprimerie-parmentier.fr

Confiez votre arme
à un Maître Armurier diplômé



Arme en cours de réalisation



Conception : Dominique Blache - Conseil en communication

Fabrication sur mesure

de carabines doubles juxtaposées ou superposées (Express),
à répétition et basculantes
Tous calibres : européens et africains

Montages à crochets pour lunettes de chasse

pour tous types d'armes. Une spécialité de l'armurerie Sipp.
Plusieurs milliers de montages ont été réalisés à ce jour
(fiche technique montage sur demande).



ARMURERIE JEAN-JACQUES SIPP

MAÎTRE ARMURIER DE PÈRE EN FILS DEPUIS 1932

12 rue du 22 Novembre - 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 37 54 44 - Fax: 03 88 37 54 45
www.sipp-armes.com

Armes de 5^e catégorie soumises à déclaration

Voir notre sélection d'armes neuves et d'occasion sur www.sipp-armes.com et www.naturabuy.fr

Pensez à vos plantations d'automne !

Parce « qu'à la Sainte-Catherine, tout bois prend racine » pensez à commander dès maintenant vos arbres fruitiers et ceux destinés aux aménagements de haies. Les formulaires sont disponibles à la FDC67 au 03 88 79 12 77 ou sur www.fdc67.fr sous l'onglet « Actions pour la biodiversité ». Délai limite de commande : 25 octobre 2013. La livraison étant prévue pour le 22 novembre 2013. ●



Tir sanitaire d'un brocard

Ce brocard blessé au niveau de l'épaule, a été tiré par Jean-Jacques Ritter le 27 juillet 2013 dans la forêt privée de Biblisheim. Probablement blessé lors d'une collision avec un véhicule cet animal avait perdu sa patte avant droite, qui par la suite s'était totalement cicatrisée au niveau de l'épaule. ●



Opération Restos du cœur

Dernier don (dépôt) de sanglier le 24 octobre 2013

Comme nous l'avions déjà annoncé dans IC67 d'août, le Groupement des Hôteliers Restaurateurs du Bas-Rhin organise le lundi 4 novembre dans tous les arrondissements du Bas-Rhin une journée en faveur des Restos du Cœur avec au menu du sanglier. Si vous souhaitez « offrir » (don déductible à hauteur de 75% de vos impôts sur la base de deux euros le kilo) un ou des sangliers à cette occasion, le 24 octobre sera la dernière date possible pour vos dons.

Marche à suivre

Après le tir :

1. Déposer les échantillons habituels pour analyses dans la chambre froide de votre GGC.
2. Mentionner sur les feuilles d'analyses que le sanglier est stocké à la FDC en attendant le résultat des trichines (et PPC en zone d'observation).
3. Remplir la feuille d'examen initial à destination des Restos du Cœur et remettre deux exemplaires au technicien de la FDC. (un pour le service vétérinaire et un pour la FDC)
4. Déposer le ou les sangliers le lundi entre 9h et 12h et 14h à 17h ou les autres jours de 8h30 à 17h dans la chambre froide de la FDC à Geudertheim.

5. Peser le sanglier et faites noter le poids vidé dans le registre de la FDC ainsi que le nom de l'association ou de la personne physique, détenteur initial du sanglier

Après les résultats des analyses trichine, (+ PPC en zone d'observation) les techniciens de la FDC prendront en charge le sanglier pour le faire découper dans un atelier de traitement, (De Jong, Feidt, Marchal) qui nous fera la découpe et la mise en caisse du sanglier.

Le technicien de la FDC informera, par mail et par téléphone, M. Bruno Jahn de l'Association des Hôteliers Restaurateurs qui fera récupérer le sanglier auprès de l'atelier de découpe et se chargera de la répartition ou de la distribution au restaurateur, qui le congèlera pour son utilisation. La FDC transmettra par la suite les coordonnées du donateur à l'association Restos du cœur qui transmettra le reçu, etc. à la personne physique donatrice (qui peut être le président de l'Association de chasse). ●

Pour tout renseignement
téléphonez à notre technicien
F. Guibot : 06 86 80 24 85
à défaut à la FDC : 03 88 79 12 77
ou à N. Braconnier : 06 80 74 71 61
P. Jung : 06 80 74 70 39
L. Rolland : 07 81 43 01 89.

Battues au Herrenwald pour les nouveaux permis

Les 9/11/13, 14/12/13, 11/01/14 et 22/02/14 auront lieu les battues sur le territoire école du Herrenwald. Si vous souhaitez y participer, votre inscription préalable est obligatoire par mail (herrenwald@fdc67.fr) ou

en contactant Florian Guibot au 06 86 80 24 85. La priorité sera donnée aux nouveaux permis 2013. Le volet permanent, la validation, le timbre sanglier et une assurance chasse valide seront bien sûr obligatoires. ●



813 - 2013

1200 ans de Louveterie



Vendredi
8 Novembre 2013
à 18h30

Cathédrale
de Strasbourg

Organisée par



Le Groupement des Officiers
de Louveterie du Bas-Rhin

Avec la participation de



L'Association Bas-Rhinoise
des Chasseurs de Grand Gibier

Messe de Saint-Hubert

Cet évènement sera rehaussé par les sonneurs de trompes :

- du Rallye Trois Fontaines d'Ingwiller
- du Rallye Saint Laurent de Holtzheim
- des Echos du Guirbaden de Mollkirch
- du Rallye Trompes de Strasbourg

Sous la direction de Daniel MULLER (Délégué Régional Alsace de la FITF)

Avec la participation exceptionnelle :

- du Chœur d'Hommes 1856 de Molsheim
- du Chœur d'Hommes Pluricanto

Sous la direction de Dominique WICKER

Vers 19h45 aura lieu la bénédiction
des chiens sur le parvis de la Cathédrale

À l'issue de la cérémonie les festivités se poursuivront
sur la Place Gutenberg en partenariat avec l'Association des Commerçants
et Artisans de la rue des Serruriers.
(L'accès au chapiteau se fera uniquement sur invitation)





Le projet école 2013 du GGC Sauer Moder

Depuis plusieurs années, le GGC Sauer Moder va à la rencontre des écoles de la région afin de les initier à la nature. En 2013, cette action a été menée avec l'école de Schirrhein-Schirrhofen en collaboration avec la directrice Rachel Thil et les deux communes concernées. Soixante-cinq élèves de CM1 et CM2 ont ainsi profité des différentes animations.

Dans un premier temps, un techni-

icien de la FDC67 et des représentants du GGC (MM. Jordache, Klotz et de Sury) ont présenté l'opération de façon théorique. Cette première phase a été suivie de sorties sur le terrain afin de faire découvrir aux élèves leur environnement proche et ses espèces animales dans leur milieu qu'il soit forestier, agricole ou aquatique et bien sûr les interactions entre milieux et faune. Par ailleurs, des ateliers ont été créés autour de la reconnaissance

photos, dessins, traces, interview, films, etc. Le Mobil'Faune a évidemment tenu une place de choix dans cette opération.

Cerise sur le gâteau, une classe s'est rendue au parc animalier de Rhodes quant à l'autre dans le parc de Silz dans le Palatinat. Tous les participants se sont vus offrir un gilet fluo par le GGC en guise de souvenir mais aussi comme un rappel à la sécurité.

Tirs de daims erratiques

La D.D.T. attribue à l'Agence Nord-Alsace une dotation de bracelets daims, ceci afin de pouvoir éliminer les daims (quels que soient le sexe et l'âge) échappés d'enclos.

Dates d'ouverture et de fermeture :

- **Daim mâle :** du 15 août 2013 au 1^{er} février 2014
- **Daim femelle et faon :** du 23 août 2013 au 1^{er} février 2014

Qu'il s'agisse de lots de chasse domaniaux, communaux ou réservés, ces bracelets sont à la disposition de l'ensemble des titulaires du droit de chasse susceptibles de pouvoir prélever ces animaux dans les limites de l'agence Nord-Alsace.

Personnes à contacter

Henri Ley, tél. bur. 03 88. 00 13 24 Portable : 06 23 24 61 65

Sébastien Greiner,
tél. 03 88 00 22 43

Patrice Stoquert,
Tél. 03 88 09 55 42
Portable : 06 80 14 02 38

Etienne Laperche,
Tél. bureau : 03 90 55 20. 81
Portable : 06 34 07 17 56

Chaque chasseur qui a tiré un animal s'adressera à l'une ou l'autre des personnes ci-dessus afin d'apposer le bracelet avant de déplacer l'animal. Un constat de tir devra être établi par un agent de l'O.N.F. ou par un garde assermenté de l'O.N.C.F.S. en utilisant l'imprimé constat de tir de cervidés. La Fédération des chasseurs facturera ultérieurement le bracelet utilisé à chaque locataire au tarif habituel.



Eric Charpentier a prélevé ce brocard à « tête bizarre » le 21 juillet dernier sur la forêt communale de La Petite Pierre.

Félicitations au tireur.



Sanglier de 40 kg tiré à l'arc par **Guillaume Kaempf** sur la chasse de Bassembourg-Lalaye en août dernier.

Félicitations à l'archer.

Tir de nuit avec lampe jusqu'au 30 novembre

L'arrêté préfectoral du 16 septembre 2013 (en tous points identiques à celui du 14 mars paru dans IC67 d'avril p.12) vient de renouveler l'autorisation de tir de nuit avec lampe jusqu'au 30 novembre 2013. Vous trouverez l'arrêté intégral sur le site de la FDC67: www.fdc67.fr

Fête d'été du GGC Sauer-Moder

Le GGC Sauer-Moder a organisé sa traditionnelle fête d'été le 31 août dernier dans un cadre bien accueillant, l'étang de pêche de Dalhunden.

Le concours de pêche fut fructueux, les lots de la tombola nombreux et les trois sangliers succulents. Il n'en fallait pas moins pour calmer les appétits

des quelque 190 participants. Tous les ingrédients pour passer une bonne journée et une reconnaissance pour le comité et les bénévoles qui ont mis la main à la pâte. Le président Jean-Luc Ries a adressé un grand merci à tous les invités, aux sponsors et aux bénévoles dans son discours. Rendez-vous est pris pour 2014.



Programme de capture de sangliers 2013-2014

Étude de la cinétique d'anticorps dirigés contre le virus de la peste porcine classique (PPC)

Contexte et objectifs

Bien que la proportion d'animaux séropositifs ait diminué en zone d'observation renforcée (ZOR) depuis l'arrêt de la vaccination orale (30 juin 2010), la présence d'anticorps chez les jeunes sangliers, en particulier en cœur du massif des Vosges du Nord (secteur de Baerenthal-Mouterhouse), laisse supposer que :

- certains marçassins conservent leurs anticorps maternels jusqu'à 5-10 mois, alors qu'en captivité ils disparaissent généralement avant 3 mois (potentielle hyper-immunisation des laies exposées à plusieurs vaccinations entre 2004 et 2010),

et/ou

- le virus de la PPC circule toujours à très bas bruit dans le massif des Vosges du Nord avec une dynamique plus importante dans le cœur du massif.

Le but de la présente étude est de trancher entre ces deux hypothèses en suivant la cinétique individuelle

d'anticorps et du virus chez des marçassins âgés de 3 à 10 mois et des femelles des mêmes groupes sociaux. Le suivi longitudinal des jeunes âgés de 3 à 10 mois par capture marquage et recapture permettra de constater la disparition (anticorps maternels) ou l'apparition des anticorps (infection active). L'étude des anticorps des femelles permettra aussi de comprendre si des femelles très immunisées sont à l'origine de cette persistance d'anticorps chez les jeunes.

Protocole d'étude

L'étude cible la commune de Baerenthal et quelques communes adjacentes pour une surface globale de ~3000 ha concernant 4-5 lots de chasse de Moselle et du Bas-Rhin. Le protocole d'étude prévoit la capture hebdomadaire d'animaux individuellement identifiés par des boucles. Les animaux font l'objet d'une prise de sang à chaque capture (captures d'un même individu espacée au minimum

de 1 semaine). Les animaux sont également pesés et font l'objet d'un suivi clinique minutieux.

La capture définitive des animaux marqués interviendra lors de la prochaine saison de chasse ou lors de la découverte de cadavres.

Pour répondre aux besoins de l'étude nous demandons aux chasseurs de prélever systématiquement le sang et la rate des animaux marqués (kits PPC) et de placer les boucles dans le kit PPC. Merci également de signaler les détails du tir (lieu, date, poids, remarques) le plus rapidement possible au référent local de l'ONCFS (**Robert Hamann; tél. 06 85 97 66 26**). Les animaux trouvés morts ou malades (marqués ou non) sont acheminés au laboratoire vétérinaire le plus proche pour autopsie (contacter les interlocuteurs réseau SAGIR de l'ONCFS ou de la FDC de votre département). Un rapport final et une restitution locale de cette étude seront effectués en mai-juin 2014.

Un service gratuit pour tous les membres de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Location

■ A louer à Marlenheim chambres d'hôtes tout confort au calme convivialité. Tél. 06 72 35 83 11

■ Particulier loue toute l'année à Benfeld (67) pour vacanciers, très beau meublé 3 pièces tout confort dans maison individuelle au calme, avec coin verdure, barbecue etc. Tél. 06 85 70 84 59

Armes - Optiques - Munitions

■ Mauser 66S (culasse télescopique) 7 x 64, fût court avec lunette Zeiss 1,5-6 x 42 diavari, réticule 1, montage à crochets réalisé par JJ Sipp, joue bavaroise pour droitier. Tiré environ 200 cartouches. Arme courte et maniable, polyvalente affût-battue. Idéale pour jeune chasseur, 2000€. Tél. 06 70 23 79 50

■ Recherche canon Blaser R93 en 6.5 x 57, si possible flûté ainsi que chargeur et culasse standard. Possibilité d'échange contre carabine Zoli luxe en 300 WM état neuf (tiré maxi 10 cartouches), photos sur demande. Tél. 06 49 76 00 10

■ Kipplauf Merkel Luxus 30R blaser avec montage de lunette pour Swaro avec crosse gaucher. Bergstutzen Blaser Luxus 6.5 x 65R/5.6 x 50R avec lunette Kahles 1.6-6 x 42. à 2200€ chacune. Tél. 06 33 22 08 11

■ Carabine 5,6x57 Mauser 98 avec lunette 3 x 9.40 avec point lumineux 400€ à débattre. Tél. 06 31 64 22 35

■ Mauser 8 x 64s, stecher prix à débattre. Tél. 06 81 20 87 77

■ 43 balles 8 x 57 JRS EVO 13,6 gr 170€. 50 balles 7 x 65 R divers 150€. 71 balles 270 WSM EVO 10 gr 270€. Tél. 03 88 90 11 12 heures de bureau ou 06 71 53 88 66

■ Drilling S/S cal. 8 X 57 IRS 16/70 + lun 3 - 12 x 56 rét. lumineux. Vierling 16/70 22 Honet. Express Drilling 9,3 x 74 20/70 Suhl. Tél. 06 83 25 17 12

■ Express Heym Luxe Cal 30R Blaser avec lunette Schmidt et Bender Zenith 1,5-6x42. Très peu utilisé, proche du neuf. Prix 3200€. Tél. 06 23 51 85 32

■ Mauser 66 Stutzen cal. 7 x 64, Stecher, Joue Bavaroise, Lunette Zeiss 1,5-6 x 42 ret.4 montage crochet. Prix: 2.450€. Tél. 06 85 30 6 18

Mauser 98 Stutzen cal. 8x64S, Stecher, Joue Bavaroise. Prix: 1.150€. Tél. 06 85 30 69 18

■ Browning Bar Cal. 300 Win. Magnum, Lunette Zeiss 1,5-6 x 42 ret.4, montage pivot EAW. Prix: 2.200€. Tél. 03 88 72 63 13

■ Express Superposé Zoli Cal. 9,3 x 74R, Lunette Zeiss 1,5-6 x 42 ret. 4, montage crochets. Prix : 3.200€. Tél. 03 88 72 63 13

■ Mauser 66 s ultra calibre 7 x 66 von Hoffe avec lunette Schmidt et Bender 2.5 - 10 x 52 rét. lumineux + 100 cartouches. Excellent état. Prix: 4000€. à débattre; Tél. 06 07 68 87 42

■ Carabine Steyr Mannlicher modèle classique Stutzen,

calibre 7 x 64, montage pivot, lunette Zeiss diavari 2.5 x 10x52 réticule 4, Prix 2500 + Drilling Franz Sodja calibre 7 x 65 -12/70 montage crochet lunette Zeiss 1-4 x 24 magasins de crosse arme très peu tiré 3900€. Tél. 06 30 63 79 19

■ Mixte Sauer Sohn 7 x 57R + 16 X 70, montage crochets. Lunette Schmidt Bender 1,5 - 6 x 42 + Drilling Sauer Suhl 7 x 57 R + 16 x 76 avec Docter Sigt (idéal battue, arme légère + 280 Remington avec montage EAW, idéal battue, avec lunette Schmidt Bender 1,5 x 6 x 42. Carabine Luxe Ferlach 7 x 64 + montage à crochets avec lunette Zeiss battue (gravures animalières). Prix à débattre. Tél. 06 61 73 89 17

Chiens

■ Chiots Griffon d'arrêt Korthals LOF, pucés vaccinés avant la vente, parents chasseurs. Idéal petit gibier, rapport à l'eau, efficace pour le grand gibier, rapprocheur, utilisation en Drücken et pirsch. Mère 250269801326022 disponibles fin septembre 800€ F, 600€ M, à réserver au Tél. 06 68 08 54 01

■ Chiots nés le 14.07.13 type braque allemand marron truité origine chasse. Mère 2fdk240 portée de 7 chiots. 3F-450€ 4M-350€. (père lof et confirmé). Tél. 06 73 60 48 79

■ Chiots Munsterlander, petit épagneuls de Munster, 1 mâle, 4 femelles. Parents confirmés LOF, tous deux chasseurs. Mère Farouche 2GMP255, très bon chien d'arrêt sur plumes même bécasses. Très efficace aussi sur grand gibier. Père Benny Vom Hundegelauf. Chien exceptionnel sur grand gibier. Chiots élevés en famille avec enfants. Très affectueux et calmes. Les chiots seront pucés et vaccinés et sont vermifugés. Visibles région Obernai. Tél. 06 30 78 23 43

■ Draathar M + F noir et blanc, disponible décembre 2013, vac. Pucés. N° mère LOF 151218. Tél. 06 29 57 41 44

■ Particulier vend très beaux chiots « petit munsterlander » nés le 19/06/2013). Père champion de beauté + travail, LOF 7KLMUNS 5567/1089, mère épreuves de travail LOF 7KL. MUNS 8903/1963, vaccinés, pucés. Mail: caro_fred67@yahoo.fr - Tél. 06 62 04 84 84

Divers

■ Très belle tête de vieux cerf empaillé et un lot de brocards sur planchette. Tél. 03 88 87 32 20

■ Porte gibiers pour defender avec supports état neuf. Tél. 06 81 20 87 77

■ Quelques daims d'élevage s'étant échappé d'un enclos et circulant dans la région du Piémont, veuillez avoir la gentillesse de prévenir M. D'andlau au 03 88 08 26 50 au cas où vous les auriez aperçu récemment.

■ Garde-chasse bénévole avec agrément piègeur et formation garde-chasse pour chasse petit gibier en périphérie de Strasbourg. Tél. 06 87 54 19 87

■ Problèmes de nuisibles: je suis invalide (donc disponible) permis de chasse depuis plus de 30 ans. Je suis à votre service au 06 31 64 22 35

Offre chasse

■ Part battue région Saverne, préférence breveté Grand Gibier + Cinéti. Participation 500€/ 5battues. Contact: 06 02 05 41 11

■ Chasse conviviale sangliers- chevreuils- petit gibier et lapins de plaine cherche 2 partenaires pour terminer le bail de chasse sur le secteur de Marlenheim Kronthal. Tél. 06 07 69 33 04

■ Recherche partenaires battues limitrophe Niederbronn. Cerfs- sangliers- chevreuils. Important plan rouge. 1300€ pour 10-12 dates de semaines. Rens : 06 08 42 76 38

Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Octobre 2013

1 oct.	06h28	à	20h07
5 oct.	06h34	à	19h59
10 oct.	06h41	à	19h49
15 oct.	06h49	à	19h39
20 oct.	06h56	à	19h30
25 oct.	06h07	à	18h17

● 5 octobre

● 18 octobre

Novembre 2013

1 nov.	06h15	à	18h09
5 nov.	06h21	à	18h03
10 nov.	06h29	à	17h55
15 nov.	06h37	à	17h49
20 nov.	06h44	à	17h44
25 nov.	06h51	à	17h39

● 3 novembre

● 17 novembre

FORGIARINI

CARRELAGE SANITAIRE MEUBLES DE BAIN PIERRE NATURELLE
PARQUETS TERRASSES BOIS SCIERIE

www.forgiarini.net

KOGENHEIM - VENDENHEIM - RIXHEIM

Daniel RETTIG

Naturaliste - Taxidermiste

Animaux entiers

Trophées de chasse
& Safaris

Tannages



114 route Nationale - 67760 Gambshiem
taxidermie.rettig.free.fr - Tél. 03 88 96 42 04



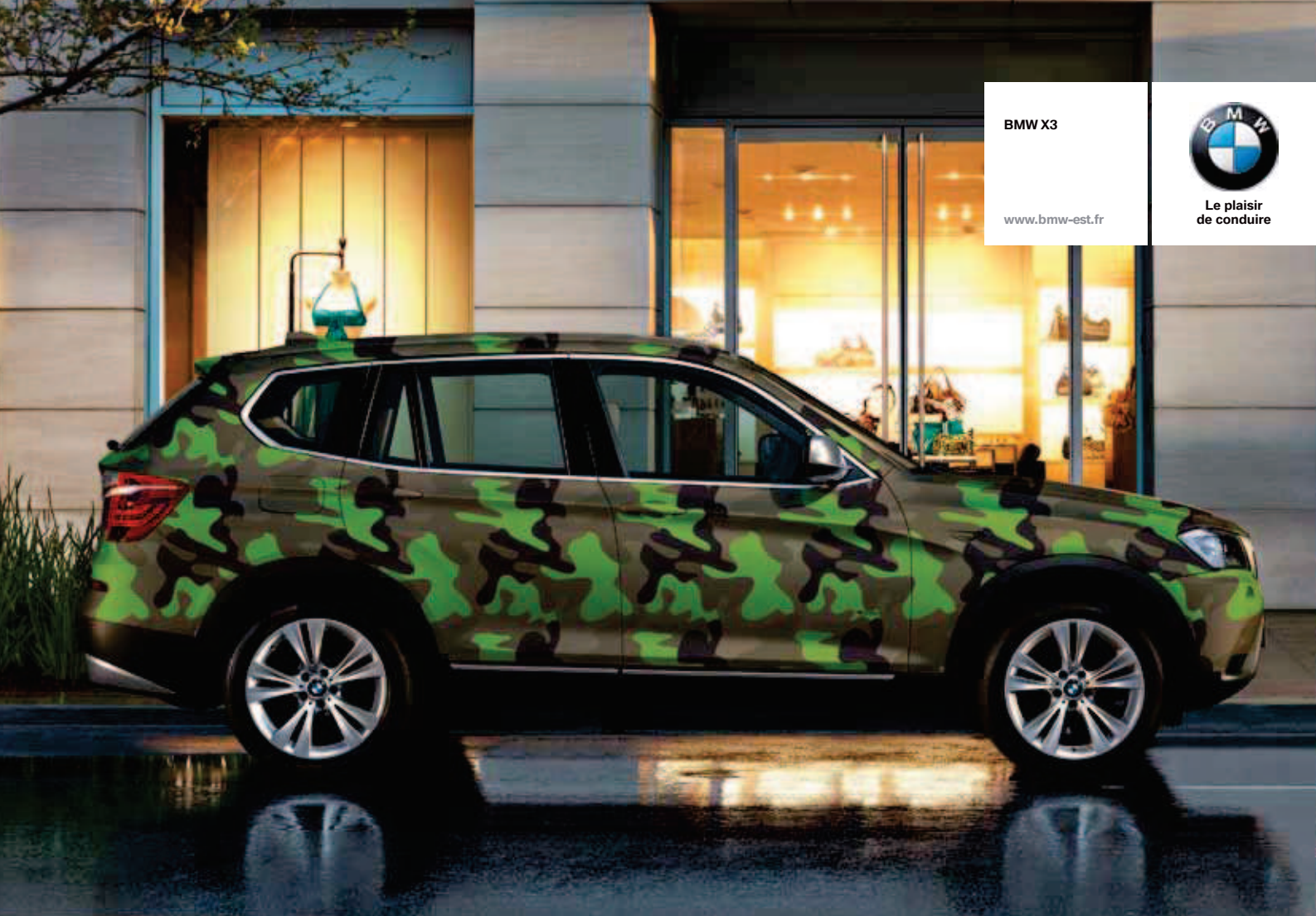
ASSURANCES DE VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE

Votre compagnon vous apporte beaucoup de satisfaction, mais les frais vétérinaires en cas de maladie peuvent s'avérer très coûteux. Pour ne pas avoir à choisir entre budget et qualité des soins, le Crédit Mutuel a créé le contrat "Assurances des Animaux de compagnie" pour couvrir les frais vétérinaires de votre chien quoiqu'il arrive.

TOUT EST PRÉVU !

- PAIEMENT DIFFÉRÉ DE 30 JOURS GRÂCE À LA CARTE CB AVANCE SANTÉ
- DES GARANTIES AU CHOIX QUI NE DIMINUENT PAS AVEC L'ÂGE DE VOTRE ANIMAL.
- UNE ASSISTANCE POUR LE RETROUVER EN CAS DE FUGUE

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr



BMW X3

www.bmw-est.fr



Le plaisir
de conduire

BMW X3

À partir de **36 400€** ou **470€/mois**, entretien inclus⁽¹⁾.

BMW X3.
BELLE ET PERFORMANTE, PARTOUT.

GROUPE
l'espace *#*

STRASBOURG - HAGUENAU

BMW EfficientDynamics
Moins d'émissions. Plus de plaisir.

STRASBOURG
2 rue Emile Mathis
03 88 753 753

HAGUENAU
110 route de Strasbourg
03 88 06 17 17

(1) Prix de la BMW X3 sDrive 18d Excellis. Exemple de loyer pour une BMW X3 sDrive 18d Excellis, en Location Longue Durée sur 36 mois et pour 45 000 km. 35 loyers linéaires hors assurances facultatives : 441,01 €/mois après un 1er loyer majoré de 1450€. Contrat national d'entretien facultatif au prix de 28,80 €/mois pour 36 mois et/ou 45 000 km (au 1er des deux termes atteint) comprenant l'entretien, l'assistance du véhicule, le véhicule relais panne catégorie B pendant 5 jours maximum, souscrit auprès de BMW Finance. Coût total du contrat d'entretien : 1036,80 €. Offre réservée aux particuliers valable pour toute commande d'une BMW X3 sDrive 18d Excellis, avant le 31/12/13 à l'Espace H Strasbourg et Haguenau. Sous réserve d'acceptation par BMW Finance - 78286 GUYANCOURT Cedex - SNC au capital de 87 000 000 € - RCS VERSAILLES 343 606 448. Courtier en assurance N° ORIAS : 07 008 883. Vérifiable sur www.orient.fr. Consommation en cycle mixte : 5.1 l/100 km. CO2 : 135 g/km. Modèle présenté : BMW X3 xDrive 20d Luxe avec option xLine. Photo non contractuelle.